



FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT du Puy de Dôme

Membre de FNE AURA et de FNE

N° de SIRET 535 121 628 00023

Siège Social : CAB (Centre associatif Beaumontois) 23 rue René BRUT 63110 BEAUMONT

Site internet: <https://www.fne-aura.org/puy-de-dome/>



SENTINELLES DE LA NATURE

Contacts Sentinelle de la nature : ☎ 06 33 65 10 65 Courriel : refsentinellefne63@mailo.com

Le 23/04/2024

Monsieur le Maire de Saint-Nectaire
Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers municipaux
1 Place de la Mairie
63710 Saint-Nectaire

Nous avons reçu une mise à jour d'une alerte sur notre site « Sentinelles de la nature » :
<https://sentinellesdelanature.fr/> concernant votre commune.

Vous trouverez plus de détails dans le lien suivant :

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/30865/>

Nous vous avons déjà alerté sur ce sujet par un courrier du 18/12/2023 auquel vous aviez répondu rapidement. Nous avons récemment effectué une nouvelle visite sur les lieux et, force est de constater que la situation s'est aggravée avec de multiples dépôts, dont de pneus, le long du chemin ainsi que de la route attenante.

Je me permets de vous rappeler les points de notre courrier précédent :

Ce dépôt est dangereux :

- 1) Par les éléments, dont le béton, qui le composent et qui ne sont, pour certains, pas inertes
- 2) Par sa position : sur un chemin surplombant les gorges de la Monne avec le risque de chutes des déchets dans le cours d'eau.
- 3) Par l'intention, nous semble-t-il d'en faire une véritable **décharge sauvage** puisque la sentinelle a pu constater, dernièrement, de nouveaux dépôts et que le site est aménagé pour faciliter son accès.

Monsieur le Maire en votre qualité de Premier Magistrat de votre commune vous disposez de prérogatives pour supprimer ou faire supprimer un dépôt sauvage située dans votre commune, tant au titre de votre police générale de salubrité publique (code général des collectivités territoriales art. L2212-2a.1 et § 5) que de votre police spéciale des déchets (vous avez notamment l'autorité de « police » citée à l'art. L 541-3 code environnement.

Nous vous serions reconnaissants si vous aviez l'obligeance de nous tenir informés de l'évolution de ce dossier afin de connaître la suite à donner à ce signalement.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations respectueuses

Pascal Mercadier
Référént sentinelle

Isabelle Aledo Piedpremier, Présidente